



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Deuxième session

Rome, 26 – 30 mars 2007

Groupe de travail informel sur l'évaluation de la capacité phytosanitaire Examen de l'analyse par le CAB international de l'application de l'outil d'évaluation de la capacité phytosanitaire

Point 13.2 de l'ordre du jour provisoire

1. La réunion du Groupe de travail informel sur l'Évaluation de la capacité phytosanitaire (ECP) s'est tenue à Nairobi, Kenya, en décembre 2006, où elle a examiné notamment le projet de document sur l'Analyse de l'application de l'outil d'Évaluation de la capacité phytosanitaire, préparé par le CAB international (voir le point 13.1 concernant l'analyse du CABI). Le rapport de la réunion est joint au présent document (Annexe 1).
2. Le Groupe de travail sur l'ECP a examiné les douze recommandations spécifiques de l'étude concernant les axes suivants:
 - une stratégie globale d'assistance technique,
 - le développement futur de l'ECP,
 - les outils à l'appui d'autres activités d'évaluation d'organisations nationales de la protection des végétaux, y compris la mise en oeuvre de normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP),
 - les orientations à long terme.
3. Les recommandations finales présentées dans le rapport du CAB international (voir CPM 2007/18, point 13.1 de l'ordre du jour) ont été modifiées à la lumière des observations du Groupe de travail sur l'ECP; elles diffèrent donc légèrement des recommandations énumérées dans le présent document.
4. La Commission des mesures phytosanitaires (CMP) est invitée à:
 1. *commenter* les observations formulées par le Groupe de travail informel sur l'ECP sur l'analyse de l'application de l'outil d'Évaluation de la capacité phytosanitaire menée par le CAB international;
 2. *examiner et adopter le cas échéant* les recommandations communiquées à la CMP par le Groupe de travail informel sur l'ECP.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

Annexe 1

**Examen, par le Groupe de travail informel sur l'évaluation de la capacité phytosanitaire,
de l'analyse de l'outil d'évaluation de la capacité phytosanitaire
menée par le CAB international**

Nairobi (Kenya)
3 – 8 décembre 2006

I. Contexte

1. L'outil d'Évaluation de la capacité phytosanitaire (ECP) a été élaboré en 1999 dans le but d'évaluer la capacité des organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) en matière de mise en œuvre des NIMP et d'application de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV). L'outil a été revu, enrichi et traduit sur la base des recommandations d'un groupe de travail informel sur l'ECP et de l'expérience acquise par plus de soixante pays qui l'ont utilisé. Il est devenu un élément important de la quatrième orientation stratégique de la CIPV qui prévoit le « *renforcement des capacités phytosanitaires des membres par l'octroi facilité d'une assistance technique* » (Article XX de la CIPV), et son application fait partie intégrante des projets financés par le Programme de coopération technique (PCT) de la FAO et qui visent à aider les pays à renforcer leurs systèmes phytosanitaires.
2. À sa sixième session, en 2004, la Commission intérimaire des mesures phytosanitaires (CIMP) a estimé qu'il était nécessaire de déterminer l'impact de l'outil. Le Secrétariat de la CIPV a chargé le CAB international de mener ce qui devait être à l'origine une étude régionale et qui est devenu une étude mondiale en 2005.
3. Une version préliminaire de l'étude du CAB international a été soumise pour examen au Groupe de travail informel sur l'ECP en décembre 2006. Le Groupe de travail a étudié les douze recommandations spécifiques.

II. Conclusions du Groupe de travail informel sur l'ECP

4. Le Groupe de travail informel sur l'ECP a examiné le projet de document et félicité le CAB international pour la qualité et l'objectivité de son travail.
5. Le Groupe de travail informel sur l'ECP a émis les observations suivantes concernant les recommandations formulées par le CAB international dans son projet de document, en tenant compte des éléments suivants:
 - le document a été établi à l'issue d'une évaluation indépendante, et
 - le document étant encore à l'état de projet, les auteurs avaient le droit d'incorporer les recommandations du Groupe de travail informel de l'ECP.

Recommandations

6. Groupe 1: Une stratégie globale d'assistance technique

Recommandation 1 du CAB international

Un plan stratégique d'assistance technique devrait être élaboré pour l'ensemble des problèmes posés. Divers sous-groupes peuvent être engagés dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'assistance technique, ainsi que le Groupe de travail informel et des groupes de réflexion, mais tous doivent travailler conformément à une stratégie cohérente unique et communiquer entre eux de manière constante et efficace. Il serait donc judicieux d'attribuer un rôle de coordination.

Le Groupe de travail informel sur l'ECP souscrit pleinement à cette recommandation.

Recommandation 2 du CAB international

La CMP doit adopter une définition d'une capacité phytosanitaire nationale qui corresponde parfaitement à sa vision et à ses attentes concernant l'ensemble des efforts déployés dans le cadre de la CIPV.

Le Groupe de travail informel sur l'ECP appuie pleinement la recommandation et propose qu'elle soit élaborée dans le cadre du Groupe de travail informel sur l'assistance technique.

7. Groupe 2: Développement futur de l'ECP

Recommandation 3 du CABI

L'ECP, (à l'exclusion de la recommandation 7 ci-dessous), doit être aménagé dans un cadre stratifié afin que l'utilisateur puisse prendre connaissance de l'outil d'une façon modulaire, voire de manière plus détaillée lorsqu'un surcroît d'assistance est nécessaire, et comprendre des liens vers d'autres informations et éléments d'orientation.

Le Groupe de travail informel sur l'ECP adopte cette recommandation et suggère de modifier la structure de l'ECP afin d'inclure, sans exclusive, ce qui suit:

- Grouper les NIMP en catégories conceptuelles (modules), ce qui évite de créer des modules différents d'ECP pour chaque NIMP. Cela signifie qu'il faudra mettre à jour l'ECP par catégories (NIMP conceptuelles), mais cette actualisation ne concerne pas nécessairement le contenu complet des NIMP récentes.
- L'ECP devrait être modifiée pour ne pas afficher d'autres questions lorsque la réponse à la principale question rend superflues d'autres questions sur le même domaine.

Recommandation 4 du CAB international

Le Groupe de travail informel sur l'ECP doit prendre une décision sur la question de savoir si cette nouvelle ECP doit être liée à l'outil de stratégie, vision et performance mis au point par l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, en ce qui concerne les thèmes/modules de l'ECP ou rester indépendante de celui-ci.

En ce qui concerne les objectifs déclarés de chaque outil, le Groupe de travail informel de l'ECP a estimé qu'un lien formel n'était pas nécessaire tout en reconnaissant que l'outil de stratégie, vision et performance était utile. Il a estimé également que les améliorations de l'ECP pouvaient le rendre plus complet et mieux adapté aux fins pour lesquelles il est utilisé.

8. Groupe 3: Mise au point d'autres outils

Recommandation 5 du CAB international

L'Organe subsidiaire chargé du règlement des différends doit examiner l'utilité des feuilles de mise en œuvre des NIMP, sous formes de listes récapitulatives, et la manière dont elles doivent être élaborées.

Le Groupe de travail informel sur l'ECP a estimé que ce thème n'entrait pas dans le cadre de l'utilisation prévue de l'ECP. Cependant, il a reconnu qu'il était nécessaire de concevoir d'autres outils plus appropriés à cet effet.

Recommandation 6 du CAB international

L'outil de stratégie, vision et performance de l'IICA doit être adopté par la CIPV pour qu'une évaluation rapide des systèmes phytosanitaires nationaux puisse être effectuée sur la base d'opinions d'experts, ce qui constituerait un point de départ à la mobilisation de différentes parties prenantes et à la définition des priorités.

Compte tenu des observations relatives à la recommandation 4, le Groupe de travail informel a estimé qu'il n'était pas nécessaire d'examiner la question de l'adoption formelle de l'outil de stratégie, vision et performance de l'IICA.

Recommandation 7 du CAB international

Les informations demandées couramment par les partenaires commerciaux, notamment les obligations relatives au partage d'informations prévues dans le cadre des NIMP de la CIPV, doivent être intégrées dans un modèle harmonisé qui doit être publié sur le portail phytosanitaire international avec un accès approprié.

Le Groupe de travail informel sur l'ECP a adopté cette recommandation, prenant note que les modèles conformes aux obligations de communication de données étaient déjà disponibles. Des dispositions analogues pourraient être prévues pour recueillir des informations propres à l'ECP, en tenant compte de leur confidentialité et de la nécessité d'éviter les chevauchements d'efforts.

Recommandation 8 du CAB international

Des outils simples, fondés par exemple sur des tableurs, doivent être conçus en vue d'atteindre des objectifs d'évaluation très spécifiques tels que la modélisation des risques, l'évaluation de l'efficacité des services, les calculs du recouvrement des coûts, la prise de décisions concernant l'investissement, etc.

Le Groupe de travail informel de l'ECP a appuyé sans réserve cette recommandation et suggéré d'inclure également un tableur pouvant calculer les avantages économiques de la conformité aux normes internationales.

9. Groupe 4: Considérations à long terme**Recommandation 9 du CAB international**

Un mécanisme permettant de réunir anonymement les informations sur les capacités des organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) et les questions s'y rapportant doit être conçu et présenté à la CMP pour approbation, compte tenu des besoins de confidentialité.

Le Groupe de travail informel sur l'ECP estime que cette recommandation devrait faire partie d'une recommandation en matière de politique d'assistance technique (Recommandation 1) et qu'elle ne constitue pas un objectif à long terme. Cela étant, son adoption par la CMP n'est pas forcément requise.

Recommandation 10 du CAB international

Le rôle de l'examen des usages qui sont faits des informations produites par l'ECP et l'outil de stratégie, vision et performance, voire d'autres outils, doit être attribué de manière appropriée, afin qu'il soit possible de tirer les enseignements des tendances, d'assurer le transfert précis de l'information et de mieux communiquer les besoins et la valeur de la santé des végétaux à d'autres secteurs.

On a estimé que cette recommandation devait être examinée dans le cadre de la stratégie d'assistance technique suggérée dans la recommandation 1.

Recommandation 11 du CAB international

Une initiative sur la qualité des données phytosanitaires doit être lancée, dans le cadre d'une assistance ciblée aux ONPV.

Le Groupe de travail informel sur l'ECP a observé que la responsabilité de la qualité des informations consultables sur le portail phytosanitaire international incombait aux parties contractantes. Le secrétariat de la CIPV collaborera avec les parties contractantes pour améliorer la qualité des informations communiquées au titre des obligations découlant de la CIPV.

Recommandation 12 du CAB international

Tous les systèmes et outils ci-dessus doivent être examinés afin d'inclure des questions liées à l'environnement. Il s'agit notamment de la protection des ressources végétales locales, et pas seulement des questions liées strictement au commerce.

Le Groupe de travail informel sur l'ECP a estimé que le processus d'incorporation des questions liées à l'environnement et d'autres préoccupations était déjà en place et occuperait une place plus importante dans l'ECP révisée.